



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 9 OCTOBRE 2017 à 8h30

Date de convocation : 3 Octobre 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Serge LALLEMAND, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

Délibération
N°B2017-107

Membres en exercice :	24
Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AGRICULTURE VITICULTURE - Convention de **reversement de fonds entre le Grand Narbonne et l'INRA au titre du projet de recherche collaborative IRRIALT'EAU**

Depuis 2013 et dans le cadre d'un contrat de consortium, le Grand Narbonne participe techniquement et financièrement au projet de recherche-développement collaboratif IRRIALT'EAU, aux côtés de l'INRA, de VEOLIA, d'Aquadoc et de la Cave Coopérative de Gruissan.

Au titre du premier avenant au contrat de consortium « IRRIALT'EAU » signé en 2016, le Grand Narbonne s'est engagé à apporter son aide au projet « d'observatoire IRRIALT'EAU », sous la forme d'une participation financière aux actions menées par Veolia Eau. Le montant de cette participation est prévu à hauteur de 8 203,50€ par an, en 2017 et en 2018.

Jusqu'en 2016, cette participation financière faisait l'objet d'une demande de subvention par le Grand Narbonne auprès de l'Agence d'Eau Rhône Méditerranée & Corse.

A l'occasion de la mise en place de son Appel à Projets « Réutilisons l'Eau Usée Traitée », cette dernière a souhaité que, pour les années suivantes, un seul dossier de demande de financement lui soit adressé regroupant l'ensemble des demandes des partenaires du projet IrriAlt'Eau, à savoir :

- L'INRA, au travers de l'Unité Expérimentale de Pech Rouge et du Laboratoire des Biotechnologies Environnementales ;
- VEOLIA EAU ;
- Aquadoc ;
- La Cave Coopérative de Gruissan ;
- Le Grand Narbonne.

Dans ce contexte, l'INRA, coordinateur scientifique de l'observatoire IrriAlt'Eau, a déposé un dossier de demande de subvention global, pour le fonctionnement 2017 et 2018 de l'observatoire IrriAlt'Eau, regroupant les participations de tous les partenaires du projet.

Cette demande de subvention a été retenue par l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Appel à Projets « Réutilisons l'Eau Usée Traitée », qui a accordé une aide totale de 128 162,00 € au projet d'observatoire IrriAlt'Eau 2017-2018.

L'INRA devra reverser à ce titre au Grand Narbonne la somme de 4 407,00 € pour sa participation aux actions 2017 et 2018 de l'observatoire IrriAlt'Eau.

Cette somme se décompose comme suit :

- 2 203,50 € correspondant aux actions 2017 ;
- 2 203,50 € correspondant aux actions 2018.

Il convient de signer avec l'INRA une convention fixant les conditions de reversement de la subvention de l'Agence de l'Eau au Grand Narbonne et les engagements des parties.

Vu la délibération du Grand Narbonne n°C-121/2013 en date du 27 juin 2013 approuvant l'adhésion au consortium IRRIALT'EAU,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du Grand Narbonne n°B-118/2016 en date du 11 juillet 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de consortium,

Vu La lettre de l'Agence de l'Eau Méditerranée Corse (AERMC), du 17/11/2016, accordant une aide totale de 128 162,00 € pour financer le projet de recherche intitulé « IRRIALT'EAU »,

Vu la délibération du Grand Narbonne n°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le budget primitif 2017

Vu la délibération du Grand Narbonne n°B-XX/2017 du 09 octobre 2017 approuvant la convention de partenariat entre le Grand Narbonne et Veolia Eau au titre des actions 2017 du projet de recherche collaborative IRRIALT'EAU

Vu le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver les termes de la Convention de reversement de fonds, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document d'ordre administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite Convention.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention de reversement de fonds

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 12/10/2017
et de sa publication
le : 12/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

